

**DEL 26-022**

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

COMMUNE D'YVRÉ L'ÉVÊQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>DATE DE CONVOCATION</b>	<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>
Le 01 avril 2026	En exercice : 27
<b>DATE D’AFFICHAGE</b>	
Le 01 avril 2026	Présents : 25 Votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur JUIGNÉ Mickaël, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

JUIGNÉ Mickaël ; LAUTRU Sylvie ; CHEVALIER Marie ; DELISLE Jérôme ; BLONZ Annie, LE ROUX André ; HARICOT Diane ; PARISOT Gaël ; OWCZAREK Aube Catherine ; LAUTRU Julien ; CHÉENNE Sabine ; DAVOY Paul ; LEPERDRIEL Flavie ; LEROI Thomas ; CHEVALIER Marlyne ; BARDONNAUD Mélanie ; MUCHERY Bertrand ; REIGNIER Sophie ; RUEZ Emmanuel ; FLEURY Damienne ; GUYON Jean-Philippe ; PIRA Fanny ; CASTILLON Pierre ; POIRIER Christian ; BOCQUENET Mélanie

**EXCUSÉS :** Louis MASSARD (pouvoir à Annie BLONZ), Damien GENTILHOMME (pouvoir à Mélanie BARDONNAUD)

**ABSENTS :**

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**Objet : Élection des conseillers municipaux au Conseil d'Administration d'Action Sociale***Rapporteur : Mickaël JUIGNÉ*

Conformément à l'article R123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles relatif à la nomination des membres désignés par le Conseil Municipal pour siéger au sein du CCAS, la moitié des membres du Conseil d'Administration sont élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Le Maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Les candidatures sont présentées en séance par liste :

Liste Agir pour Yvré L'Évêque

Annie BLONZ
Sylvie LAUTRU
Sophie REIGNIER

Liste Avec vous Yvré durablement

Damienne FLEURY
Jean-Philippe GUYON
Fanny PIRA
Pierre CASTILLON

Deux assesseurs sont désignés : Marlyne CHEVALIER et Julien LAUTRU.

Chaque conseiller municipal est appelé à voter à bulletin secret.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre d'électeurs	27
Nombre de suffrages exprimés	25
Nombre de sièges à pourvoir	4
Quotient électoral	6.25

Listes	Vote	Votes/ Quotient	Sièges 1er tour	Restes	Sièges supplémentaires	Total sièges
Agir pour Yvré l'Évêque	21	3.36	3	0.36		3
Avec vous Yvré durablement	4	0.64	0	0.64	1	1
<b>Total</b>	<b>25</b>					<b>4</b>
Nul	0					
Blanc	2					
<b>Total</b>	<b>27</b>					

Au vu de ces résultats, les membres élus au CCAS sont les suivants :

CCAS	
Liste Agir pour Yvré l'Évêque	Annie BLONZ
	Sylvie LAUTRU
	Sophie REIGNIER
Liste Avec vous Yvré durablement	Damienne FLEURY



AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-217203868-20260408-2026\_22-DE  
en date du 08/04/2026 ; REFERENCE ACTE : 2026\_22

# DEL 26-022

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Évêque, le 08 avril 2026

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Secrétaire de séance

Jérôme DELISLE

Monsieur Le Maire,

Mickaël JUIGNÉ

